

AUTOMNE 2015

SOMMAIRE

SERVICE CIVIQUE	2
Retour de la notion d'obligation...	2
Julien Dray invité de Patrick Cohen soutient un service obligatoire	2
Léa Salamé reçoit Claude Bartolone	2
Claude Bartolone veut développer le service civique auprès des jeunes Franciliens	2
Claude Bartolone : "Pour un service civique régional obligatoire"	3
Tribune d'Elsa Di Méo "Attentats à Paris : oui, il faut un service républicain universel"	3
Le débat sur le service national obligatoire refait surface	4
Marie-Françoise Bechtel – MRC : Une pétition pour le retour du service national	5
Pour un service national obligatoire ouvert aux deux sexes	5
27/11/15 - Le député PS Jean-Michel Villaumé veut rétablir le service national obligatoire	6
Christophe Castaner (PS) pour un service national obligatoire de 6 mois	6
Régionales en PACA : Christophe Castaner propose un service national obligatoire de six mois	6
Encadrement militaire pour les jeunes « les plus éloignés du cœur de la République » :	6
Des propositions de loi pour un service obligatoire	7
<i>Nicolas DUPONT-AIGNAN : Création d'un service national obligatoire, civil ou militaire, mixte, de six mois.</i>	7
<i>Yvon COLLIN : Instaurer un service civique obligatoire de 3 mois, complétant le service civique volontaire actuel</i>	7
<i>Sophie JOISSAINS (UDI) : instaurer un service civique obligatoire et universel,</i>	9
Service civique de défense – Proposition de loi rejetée en première lecture	10
RETOUR D'UN SERVICE MILITAIRE ?	10
Enquêtes et sondages	10
Enquête LCP - 80 parlementaires favorables au rétablissement du service militaire obligatoire	10
En Allemagne... pour faire face à l'afflux de réfugiés	11
Allemagne : les jeunes bientôt soumis à un service militaire obligatoire pour gérer les migrants ?	11

SERVICE CIVIQUE

Retour de la notion d'obligation...



France Inter – Le 7/9 – Mercredi 2 décembre 2015

Julien Dray invité de Patrick Cohen soutient un service obligatoire

France Inter – L'invité de 7h50 – Mardi 1^{er} décembre 2015

Léa Salamé reçoit Claude Bartolone

<http://www.franceinter.fr/emission-invite-de-7h50-claude-bartolone-marine-le-pen-est-dans-lobligation-de-denoncer-lautre>

Enregistrement : 4 :20

Léa Salamé : Claude Bartolone, votre état major reconnaît lui-même que votre toute dernière proposition sort un peu du chapeau. Vous avez annoncé dimanche que si vous étiez élu vous mettez en place un service civique régional, qu'en est-il et doit-il être obligatoire ?

CB : Il (mon état major) regarde mal le travail que je peux faire alors, j'ai été chargé par le Président de la République, comme le président du Sénat, d'un rapport sur les méthodes à mettre en place pour renforcer l'appartenance républicaine, et déjà j'évoquais le service civique.

LS : Est-ce qu'il faut qu'il soit régional ou national ?

CB : la région Île-de-France c'est une région de progrès et d'innovation, et je souhaite que sur cette question de l'appartenance républicaine par le service civique, nous soyons en pointe. Après, bien entendu, s'il devait devenir national il faudra une loi .

LS : Êtes-vous favorable à un service national obligatoire, de 3 à 6 mois, pour les filles et les garçons

CB : Oui, oui ! Déjà, pour l'élite de notre système de formation, polytechnique, ils l'ont fait obligatoire, et mieux, les étudiants qui vont faire du soutien scolaire, qui vont travailler 6 mois dans une association, ça compte dans leur cursus. Si c'est vrai pour l'élite républicaine, cela doit être vrai pour tous, pour permettre aux enfants de la République de mieux se connaître et d'apprécier ce que peut apporter la République en termes d'égalité.

Le Monde Élections régionales - 30.11.2015 - Mis à jour à 21h02 | Par [Eric Nunès](#)

Claude Bartolone veut développer le service civique auprès des jeunes Franciliens

http://www.lemonde.fr/elections-regionales-2015/article/2015/11/30/claude-bartolone-veut-developper-le-service-civique-aupres-des-jeunes-franciliens_4820956_4640869.html

« *Cela sort un peu du chapeau* », reconnaît-on au sein de l'état-major de Claude Bartolone, candidat socialiste aux élections régionales en Île-de-France. Dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* du 29 novembre, le président de l'Assemblée nationale indique que, s'il est élu à la tête de la région, il souhaite « *mettr[e] en place un service civique régional, pourquoi pas obligatoire* ». Son [volumineux programme](#) de campagne (156 pages), publié en octobre, ne contient en effet pas une ligne à ce sujet.

Cette mesure semble être une réponse politique aux attentats du 13 novembre : les compétences des conseils régionaux ne s'étendant pas aux questions de sécurité, il a fallu improviser une solution compatible avec les responsabilités brigüées.

« Apprentissage des valeurs républicaines »

En recourant au service civique, M. Bartolone prétend bâtir en Île-de-France « *une véritable fabrique à citoyenneté* ». Il détaille ainsi les modalités de ce service civique : « *Il sera d'une durée de six mois et concernera tous les jeunes Franciliens de 16 à 25 ans, filles et garçons. Au menu : un apprentissage des valeurs républicaines, des gestes de premiers secours, du permis de conduire, du BAFA [brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur], du brevet d'encadrement sportif... En contrepartie, ces jeunes citoyens travailleront dans des lycées, foyers ruraux, associations, résidences pour personnes âgées, entreprises de transport...* » Il faudrait par contre en passer par la loi si la mesure devait avoir un caractère obligatoire.

Le service civique avait été réformé en profondeur par la loi du 10 mars 2010 portée par Martin Hirsch, alors haut commissaire à la jeunesse sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Après les attentats de janvier contre *Charlie Hebdo* et l'Hyper Cacher, le président François Hollande avait promis de garantir une réponse positive à chaque candidat au service civique, promesse qui s'est traduite par la mise en place du service civique dit « universel » depuis le 1^{er} juin. Mais celui-ci n'a aucun caractère obligatoire.

Lire aussi : [Service civique : comment quadrupler les effectifs ?](#)

La mesure – chiffrée par les équipes du candidat à 125 millions d'euros au regard de la population concernée – pourrait fournir un peu de sang frais dans un secteur associatif parfois exsangue en Ile-de-France. « *Le secteur associatif est parfois fragilisé. Il est beaucoup demandé aux bénévoles mais leurs efforts ne sont pas reproductibles à l'infini* », rappelle au Monde.fr Benoît Hamon, député des Yvelines et colistier de M. Bartolone. *Notre engagement, c'est d'être en mesure de mettre rapidement en place un écosystème qui lissera les difficultés administratives que rencontrent les associations et d'encourager les jeunes à s'engager de manière désintéressée dans les secteurs où les demandes sont fortes. Et enfin de valoriser ces activités et que ces jeunes acteurs gagnent en estime de soi.* »

Au niveau régional, le projet ne devrait pas rencontrer une forte opposition, si Claude Bartolone devait remporter le scrutin francilien. « *Tout ce qui permettra de recréer du lien social sera regardé de manière attentive et positive* », avance Mounir Satouri, président du groupe Europe Ecologie-Les Verts au conseil régional. Quant à la droite, elle y retrouvera une proposition de loi de mars 2015 de la sénatrice Les républicains Sophie Jouassins, visant à « *instaurer un service civique obligatoire* ». Une proposition soutenue notamment pas Valérie Pécresse, députée des Yvelines et première adversaire de M. Bartolone dans la campagne régionale.

Claude Bartolone : "Pour un service civique régional obligatoire"

<http://www.lejdd.fr/Politique/Claude-Bartolone-Pour-un-service-civique-regional-obligatoire-761957>

<http://www.uneiledefrancehumaine.fr/actualite/pour-un-service-civique-regional-interview-de-claude-bartolone-dans-le-jdd/>

INTERVIEW - Le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, présente les grandes lignes de son programme pour les régionales en Ile-de-France à une semaine du premier tour.

(...) **Concrètement...**

Dans la semaine qui suivra mon élection, j'organiserai une rencontre avec le ministre de l'Intérieur, les responsables du Stif, de la SNCF, de la RATP et du réseau Optile, pour instituer, dès le premier semestre 2016, une police régionale des transports. Le besoin de sécurité exige de la cohérence et de la coordination. Il exige aussi de l'unité. Après l'unité nationale, il faudra donner naissance à une unité régionale – ce qui ne veut pas dire la fin des clivages. Il faut voir comment nous pouvons avancer ensemble sur des mesures en faveur de la sécurité des Franciliens. Je proposerai une rencontre avec les groupes de l'opposition pour voir ce que peut être l'unité régionale en actes.

La réponse est-elle uniquement sécuritaire ?

Il faut évidemment un pacte d'égalité pour renouer avec une vie de liberté. Je mettrai en place un service civique régional, pourquoi pas obligatoire – ce qui nécessitera une loi. Il sera d'une durée de six mois et concernera tous les jeunes Franciliens de 16 à 25 ans, filles et garçons. Au menu : un apprentissage des valeurs républicaines, des gestes de premiers secours, du permis de conduire, du Bafa, du brevet d'encadrement sportif... En contrepartie, ces jeunes citoyens travailleront dans des lycées, foyers ruraux, associations, résidences pour personnes âgées, entreprises de transport... C'est une véritable fabrique à citoyenneté que nous allons construire en Île-de-France. Cela coûtera 125 millions d'euros par an. Je l'assume. L'attachement aux valeurs de la République a un coût mais il n'a pas de prix!

(...)

Bertrand Gréco et Arthur Nazaret - Le Journal du Dimanche - dimanche 29 novembre 2015

25 novembre 2015

Tribune d'Elsa Di Méo "Attentats à Paris : oui, il faut un service républicain universel"

<http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1452707-attentats-a-paris-oui-il-faut-un-service-republicain-universel.html>

<http://www.parti-socialiste.fr/articles/tribune-delsa-di-meo-attentats-paris-oui-il-faut-un-service-republicain-universel>

Les attentats qui ont touchés Paris le vendredi 13 novembre ont ravivé un vieux débat : celui du service militaire obligatoire pour tous les français. Faut-il revenir sur le décret de 2002 qui l'avait supprimé ? Faut-il permettre la création d'une garde nationale composée de réservistes ? Oui, affirme Elsa Di Méo, secrétaire nationale à l'action et la promotion républicaine.

Vendredi 13 novembre, la capitale a été cruellement touchée. C'est une onde de choc terrible qui, à travers Paris et la Seine-Saint-Denis, s'est ressentie sur tout le territoire national et bien au delà de nos frontières.

L'horreur s'est abattue sur la capitale. Il s'agit ici de l'attentat le plus sanglant sur notre sol depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

Paris était ciblée pour ce qu'elle représente. Pour ses valeurs, pour son art de vivre. C'est la France entière qui a été touchée. C'est ce qui fait notre nation qui a été touché. Touchée au cœur, touchée dans sa diversité, c'est la France sportive, c'est la France festive, c'est la France culturelle et musicale qui a été ciblée.

Bref, c'est la France que nous aimons.

Des mesures courageuses

C'est aussi et surtout une génération qui a été touchée au cœur. Une génération qui n'avait pas vécu de guerres sur le sol français. Une génération Y, connectée, effervescente. Une génération qui devait construire son rapport au monde dans un contexte économique tourmenté. Et qui aujourd'hui est plongée dans la stupeur, dans la terreur du terrorisme, dans l'atrocité de la guerre.

Quelle pire terreur que de découvrir que ces terroristes qui nous attaquent sont également extrêmement jeunes ?

L'effroi est là. Il appelle des mesures et des réponses. Le président de la République François Hollande et son gouvernement, dirigé par Manuel Valls, a pris des mesures courageuses et à la hauteur en matière de sécurité.

Nous devons "faire République"

Notre liberté et notre mode de vie étaient visés. Depuis le 13 novembre, nous sentons que nous sommes sur la ligne de crête de la République. Nous avons vu ce que la solidarité républicaine a de meilleur.

Mais le pire se dessine : actes islamophobe, antisémitisme, déferlante xénophobe. Nous devons non seulement protéger notre République mais aussi consolider notre vivre ensemble.

Nous devons de nouveau "faire République". Il nous faut tout à la fois "poser des digues dans ce monde de dingues" et faire vivre sans cesse nos valeurs. Assez d'incantation, il faut que celles-ci s'incarnent. Comment, dès lors, raviver nos valeurs collectives ? Quelles traductions concrètes à celles-ci ?

Il nous faut répondre à une quête de sens. Quel sens au vivre ensemble aujourd'hui ? Quel dessein collectif face à l'adversité ? Quelle place pour chacune et chacun dans cette aventure collective qu'est la république ?

À Paris ou ailleurs, l'émotion vive laisse poindre ce souhait d'incarnation collective.

Recréer une expérience collective

Christophe Castaner, tête de liste socialiste en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose de remettre un service militaire de six mois pour tous les jeunes.

Recréer un creuset républicain afin de produire un "électrochoc républicain" comme il le souhaite est utile. Après les attentats de janvier, déjà, il était apparu essentiel de trouver comment faire partager les valeurs de la République. On ne naît pas républicain on le devient. Chaque époque nécessite ses réponses.

Il faut un temps partagé par toute une génération pour lui permettre de faire corps. Il faut brasser les quartiers, les profils, les classes sociales.

Il ne doit pas s'agir de refondre le service civique. Celui-ci est volontaire, il est une expérience personnelle.

L'enjeu aujourd'hui est de recréer une expérience collective. Celle-ci doit allier utilité sociale, effort collectif et sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Être française ou français aujourd'hui, au 21^e siècle, c'est quoi ? Partager des valeurs, c'est les éprouver.

Notre génération est mise à rude épreuve. Elle affrontera celle-ci par l'action républicaine.

Se regrouper dans la diversité

Alors oui, il faut un service républicain universel. Il doit s'entendre comme une année de césure républicaine et doit s'inscrire dans le parcours de vie de chacune et de chacun. En complément de l'école, en complément de l'éducation familiale, les jeunes doivent être regroupés dans la mixité, dans leur diversité.

Ils doivent construire leur citoyenneté en agissant pour la nation. Solidarité envers nos anciens, préservation de notre environnement, accompagnement des institutions de la République, voici autant de champs dans lesquels ces jeunes doivent mesurer ce que vivre ensemble signifie concrètement.

Il faut y apprendre les gestes de premiers secours. Il faut que ce soit l'occasion de participer au quotidien des institutions de la République : forces de l'ordre, justice, police... notamment.

Il ne s'agit ici ni de passéisme ni de regret emprunt de déclinisme. Il s'agit de faire face à l'urgence, urgence à se réinventer, urgence à "faire République". À "faire France".

LE FIGARO .fr 19 novembre 2015

Le débat sur le service national obligatoire refait surface

<http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/coulisses/2015/11/19/25006-20151119ARTFIG00137-le-debat-sur-le-service-national-obligatoire-refait-surface.php>

LE SCAN POLITIQUE - Très vif au lendemain des attentats de janvier avant d'être finalement laissé de côté, le débat est aujourd'hui relancé par des élus de droite et de gauche.

Le débat sur le caractère obligatoire d'un service civique revient sur le devant de la scène. Moins d'une semaine après les attentats qui ont visé Paris, la discussion déjà vive en janvier, est relancée par des élus de droite comme de gauche. Certains vont d'ailleurs encore plus loin en réclamant qu'il soit militaire.

Président de Debout la France (DLF), Nicolas Dupont-Aignan a annoncé mardi son intention de déposer une proposition de loi à l'Assemblée nationale «pour rétablir un service civique national, militaire ou civil de trois mois pour chaque française et chaque français». «Cela permettrait par ailleurs de détecter les apprentis fanatiques», assure le souverainiste. Celui-ci veut «ressouder notre jeunesse qui, pour une partie, ne se retrouve plus dans nos valeurs républicaines».

Sur Twitter, la sénatrice UDI Sylvie Goy-Chavent écrit «qu'on aurait jamais dû supprimer le service militaire». «Même si c'est cher il faut remettre les jeunes désœuvrés dans le rang». Une volonté partagée Nadia Hamour, la secrétaire nationale des Républicains en charge de l'Intégration, comme elle le confiait à BuzzFeed dès mardi.

À gauche, la députée ex-MRC Marie-Françoise Bechtel a lancé dès lundi dernier une pétition pour «le rétablissement du service national». «Le service national, c'est ce qui fait le lien entre la sécurité du territoire, qui doit maintenant être assurée davantage encore, et l'intégration, car nous sommes devant des causes qui sont exogènes mais qui sont aussi endogènes», plaide l'élue de l'Aisne, qui a adressé une lettre à François Hollande. Marie-Françoise Bechtel imagine [un service de trois ou six mois](#), auquel seraient soumis garçons et filles, et qui serait «étendu à la protection civile et à toutes les formes de protection de la population». Son texte a été cosigné par plusieurs parlementaires de différents partis, dont Jean-Christophe Fromantin (UDI), Xavier Breton (LR), l'ancien secrétaire d'État PS chargé des Anciens combattants Kader Arif ou encore la sénatrice Marie-Noëlle Lienemann (PS).

Un «Pacte pour la République» proposé par Castaner

Autre initiative du député PS Christophe Castaner. Le maire de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) et candidat tête de liste pour les régionales en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), plaide pour la création d'un «service national obligatoire de 6 mois» dans le cadre du «Pacte pour la République» qu'il propose. «Le service civique tel qu'il existe aujourd'hui a un problème majeur: il ne touche pas tout le monde, et n'atteint précisément pas ceux qui sont les plus éloignés de la société», explique-t-il au Scan. «Après Mohamed Merah et les événements de janvier, nous avons véritablement pris la mesure, vendredi, du risque systémique qui pèse sur la France. Et contrairement à ce que l'on a pu croire jusqu'à présent, je considère que l'Éducation nationale, seule, ne suffit pas. Elle s'est retrouvée avec une responsabilité qu'elle ne peut pas porter. Ainsi, un service national permettrait d'identifier, dès les premiers jours, ceux qui ont besoin d'un encadrement plus sécuritaire, que seules l'armée ou la police peuvent délivrer», conclut-il, admettant s'inspirer du Service Militaire Adapté (SMA) existant en Outre-mer.

Au début de l'année, François Hollande avait [simplement annoncé le développement du service civique](#) tout en lui laissant son caractère facultatif. Selon nos informations, le président de la République confierait en privé n'être toujours «pas convaincu du tout» par l'idée de le rendre obligatoire.

Marie-Françoise Bechtel – MRC : Une pétition pour le retour du service national

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2015/11/16/97001-20151116FILWWW00161-une-petition-pour-le-retour-du-service-national.php>

La députée MRC Marie-Françoise Bechtel a annoncé aujourd'hui le lancement d'une pétition pour "le rétablissement du service national" en France, après les attentats qui ont ensanglanté Paris vendredi.

"Je lance une pétition, par une lettre au président de la République, je demande le rétablissement du service national dans ce pays", a déclaré cette élue du Mouvement républicain et citoyen sur LCP. Elle a précisé que la pétition serait disponible à partir de mardi sur le site de République moderne, le mouvement de Jean-Pierre Chevènement. L'ayant elle-même signée "sans étiquette", elle a appelé ses "collègues parlementaires, quel que soit leur parti", à se joindre à elle, ainsi que "tous les Français de bonne volonté". "Le service national, c'est ce qui fait le lien entre la sécurité du territoire qui doit maintenant être assurée davantage encore et l'intégration car nous sommes devant des causes qui sont exogènes mais qui sont aussi endogènes", a-t-elle justifié.

Souhaitant le voir rétabli "dans des formes appropriées", elle a appelé de ses vœux un service obligatoire, de trois ou six mois, auquel seraient soumis garçons et filles, et qui serait "étendu à la protection civile et à toutes les formes de protection de la population". "Ce rétablissement du service national doit être réfléchi et étudié parce que c'est le cœur du civisme", a ajouté Marie-Françoise Bechtel.



<http://republiquemoderne.fr/> - 17 novembre 2015

Pour un service national obligatoire ouvert aux deux sexes

<http://republiquemoderne.fr/2015/11/17/signez-la-petition-pour-le-retablissement-du-service-national/>

Les parlementaires Marie-Françoise Bechtel (02), Christian Hutin (59), Marie-Noëlle Lienemann (75), Jacques Valax (81), Kader Arif (31), Alain Touret (14), Jacques Krabal (02), Laurent Kalinowski (57), Bernard Brochand (06), Paul Salen (42), Pascal Terrasse (07), Hugues Fourrage (85), Xavier Breton (01), Jean-Louis Bricout (02), Jean-René Marsac (35), Joël Giraud (05), Michel Pajon (93), Patrice Verchère (69), Jean-Christophe Fromantin (92) et Jean-Pierre Gorges (28) demandent au Président de la République la mise en place d'un service national obligatoire, ouvert aux deux sexes et adapté aux besoins de la sécurité et de l'intégration.

Lettre adressée à Monsieur le Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Les heures douloureuses que vit notre pays appellent une réponse à la hauteur de la gravité de la situation. Cette réponse ne peut être seulement technique : la « guerre asymétrique » qui met en cause la défense de la France et de ses valeurs risque de prospérer de longues années sur fond de causes externes et internes.

C'est pourquoi, au-delà des mesures qui seront mises en place en vue d'une réponse immédiate, nous pensons que notre pays a besoin d'une réforme de longue portée qui lierait l'impératif de la sécurité du pays, tâche première de l'Etat, et la prise en main des difficultés et tensions liées à l'intégration citoyenne, sans laquelle la République risque de rester un mot vide.

Pour tenir ces deux défis, une réponse s'impose à nos yeux : le rétablissement ou la re-création d'un service national, obligatoire pour tous, creuset d'une égalité retrouvée par l'intégration et par un apprentissage actif des valeurs du civisme.

Le service national répond aux deux exigences qui sont au cœur du défi à moyen si ce n'est à long terme que doit aujourd'hui relever la France : la sécurité et l'intégration.

Nous n'ignorons pas les difficultés auxquelles se heurte une telle réforme, en premier lieu son coût budgétaire. Mais, chef de l'Etat, vous êtes aux termes de notre Constitution et dans l'esprit des institutions, le garant du long terme. Or nous ne pouvons pas davantage ignorer la gravité de la situation, les causes structurelles de la perte du civisme et des lacunes de l'intégration tout comme nous sommes conscients que la gravité de la menace extérieure se nourrit de ces problèmes. Et que cette situation est destinée selon toute vraisemblance à durer.

Nous appelons donc à un grand débat national sur les formes et les étapes que pourrait revêtir cette réforme : un service obligatoire court (trois à six mois) qui permettrait aux jeunes des deux sexes l'apprentissage de la défense conçue au sens large, incluant la protection civile dans tous ses aspects, et qui pourrait être prolongé en service long sur la base du volontariat pour un apprentissage militaire plus technique assorti d'une formation professionnelle diversifiée que l'armée propose déjà aujourd'hui.

L'universalité de ce service civique, fondé sur l'obligation de servir la collectivité, permettant le mélange sans distinction d'origine, serait nous en sommes convaincus, un grand projet. Les Français l'attendent, ils sont nombreux à nous le dire sur les territoires dans lesquels nous sommes élus.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, de mettre en place cette réforme en saisissant, à l'issue d'un débat national, le Parlement d'un projet de loi revenant, avec les adaptations nécessaires, sur la suspension du service national votée en 1997.

Nous vous disons, Monsieur le Président de la République, notre confiance en l'avenir d'un Etat républicain qu'il faut faire vivre en appelant à toutes les forces de ce pays.

27/11/15 - Le député PS Jean-Michel Villaumé veut rétablir le service national obligatoire

<http://france3-regions.blog.francetvinfo.fr/politiquefranche-comte/2015/11/27/e-depute-ps-jean-michel-villaume-veut-retablir-le-service-national-obligatoire.html>

A la suite des attentats de Paris, la députée chevènementiste **Marie-Françoise Bechtel** a lancé une [pétition](#) pour le rétablissement du service national. Une initiative soutenue par le député PS de Haute-Saône **Jean-Michel Villaumé**. L'élu franc-comtois milite pour « *un service national obligatoire de quelques mois, pour les jeunes des deux sexes* », qui pourrait associer un tronc commun théorique (éducation civique, morale républicaine, Etat de droit, laïcité, métiers de la défense...), et un stage pratique à effectuer dans le domaine militaire et/ou civil (missions actuellement proposées dans le cadre du service civique).

Pour **Jean-Michel Villaumé**, les attentats de Paris et Saint-Denis « *interrogent forcément la capacité de la République à faire adhérer à ses valeurs, mais aussi à répondre aux quêtes identitaires. Dans nos sociétés modernes où l'individu est soumis à de multiples injonctions, les jeunes ont plus que jamais besoin de repères, a fortiori quand ils ne les trouvent pas dans leur environnement familial.* »

« *Ce cadre et ces repères, la République les doit à l'ensemble des jeunes, comme un socle commun sur la base duquel chacun d'entre eux construira sa propre existence. Car, comme l'a dit notre Premier ministre, « La République, c'est le patrimoine de ceux qui n'ont rien ».* »

« *Comment transmettre ce socle commun républicain ? Certes, l'école joue à cet égard un rôle indispensable, mais elle ne peut répondre seule à ce défi. Il est, à mes yeux, nécessaire de réintroduire un service national, pour créer un temps dédié à l'apprentissage des valeurs républicaines et à la cohésion de l'ensemble de la jeunesse autour de ces valeurs. Ce service national viendrait assurer la fonction de « rite de passage » et donner à ceux qui en ont besoin le cadre qu'ils attendent, dans un engagement positif au service de leur patrie.* »

nice-matin 19 novembre 2015

Christophe Castaner (PS) pour un service national obligatoire de 6 mois

<http://www.nicematin.com/derniere-minute/castaner-ps-pour-un-service-national-de-6-mois.2400254.html>

Dans un communiqué, le candidat socialiste aux élections régionales (6 et 13 décembre) estime qu'il faut rétablir le service national.

Le Pacte pour la République, c'est la proposition avancée hier soir par Christophe Castaner.

Dans un communiqué, le candidat socialiste aux élections régionales (6 et 13 décembre) estime que le temps est venu "d'imaginer une nouvelle expérience collective, qui ne soit pas l'École, car on ne peut pas tout demander à l'École : instruire, réduire les inégalités, former des citoyens, des professionnels, rendre la société fraternelle".

Pour le député-maire de Forcalquier, c'est bien "d'un électrochoc républicain" dont le pays a besoin. et cela passe par le rétablissement du service national. Il demande à François Hollande "d'engager une réflexion pour sa mise en place".

Christophe Castaner ne réclame pas, toutefois, le retour au service militaire traditionnel.

Il évoque "un service national certifié obligatoire d'une durée de six mois": pas question de maniement d'armes mais « une sensibilisation aux valeurs de démocratie et de la République" qui pourrait passer par "une formation qualifiante pour les jeunes dans le cadre des compétences de la région". Avec un accès soigné "aux métiers de la sécurité en général et aux concours de police et de gendarmerie en particulier".

700.000 jeunes a minima pourraient être concernés par cette mesure chaque année.

France Bleu – 18 novembre et 1^{er} décembre 2015 – Christophe Castaner - Enregistrements Régionales en PACA : Christophe Castaner propose un service national obligatoire de six mois

Judi 19 novembre : Christophe Castaner propose [un service national obligatoire de six mois](#) –

www.francebleu.fr/infos/politique/regionales-en-paca-christophe-castaner-invite-de-france-bleu-ce-jeudi-1447856492#

Encadrement militaire pour les jeunes « les plus éloignés du cœur de la République » :

Mercredi 1^{er} décembre [FACE A LA PRESSE CASTANER 2](#) : Sécurité – Service civique obligatoire –

www.francebleu.fr/infos/politique/regionales-en-paca-christophe-castaner-ps-face-la-presse-1448283740

« On appartient à la République, aujourd'hui beaucoup de jeunes sont totalement éloignés de la réalité des valeurs de la République, je veux que ce service soit obligatoire parce qu'il me paraît nécessaire qu'on s'engage pour la République. Pour l'essentiel ce sera dans le cadre d'un service civique au service des usagers, dans une école, dans une crèche, dans une association, auprès d'un service public, mais pour certains, ceux qui sont les plus éloignés du cœur de la République, et que nous pouvons identifier dès le début de ces journées d'appel, je propose un encadrement militaire pour apprendre le vivre ensemble et pour comprendre que dans une société il y a des règles, que ces règles doivent être respectées et que si elles ne le sont pas il y a des sanctions.

Ce sont aux militaires d'apprendre le vivre ensemble ? pour ceux qui sont le plus éloignés, et ce sont la minorité (...) »

Des propositions de loi pour un service obligatoire



Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 25 novembre 2015

Nicolas DUPONT-AIGNAN : Création d'un service national obligatoire, civil ou militaire, mixte, de six mois.

PROPOSITION DE LOI ayant pour objet la création d'un service national universel mixte et obligatoire de six mois, civil ou militaire présentée par M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, député.

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion3278.asp>

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/service_national_obligatoire_mixte.asp

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs, Les attentats barbares de cette année sont le point d'orgue d'un cycle de violence qui a commencé il y a bien des années mais sur lequel peu ont accepté d'ouvrir les yeux. Les violents et les terroristes ne sont plus désormais étrangers à la communauté nationale mais en sont bien souvent issus.

Cette grave faille dans la cohésion de la Nation s'explique par des causes multiples et de natures diverses, économiques, sociales, politiques et parfois culturelles, voire religieuses. Ressouder tous les Français autour de la République impliquera des résultats tous azimuts sur les fronts de l'emploi, de l'éducation, de la péréquation sociale et territoriale, comme sur celui de la reconstruction de l'ordre républicain mis à mal, un ordre d'autant plus ferme qu'il est juste et apparaît comme tel.

La représentation nationale, dans ce chantier ardent et urgent, doit bien entendu jouer un rôle primordial. Il nous revient de doter la France de tous les instruments à même de la rendre plus sûre et plus forte.

À cet égard, la suspension du service national au milieu des années 1990 se révèle à l'usage une véritable catastrophe, tant ce précieux creuset et thermomètre de l'état de notre société a fait cruellement défaut depuis deux décennies.

Affirmer solennellement les valeurs de la République, offrir à chaque citoyenne et citoyen tant l'opportunité que l'obligation de servir la communauté nationale à travers des actions d'intérêt général, assurer concrètement la part d'universel et d'égalité que recèle la condition de la citoyenneté française, déceler les handicaps sociaux et/ou les déviations grosses de danger pour la collectivité, apprendre de nouveaux savoirs et savoir-faire à travers des expériences variées, pourvoir les armées en recrues appelées, destinées à certaines tâches de l'arrière, tels sont les apports irremplaçables d'un service national universel, mixte et obligatoire.

Ce service national, il est aujourd'hui temps de le réinstaurer, ou plutôt de le créer car jamais dans notre histoire il n'aura existé sous cette forme, selon des modalités adaptées à l'esprit du temps.

Afin d'agir comme un creuset commun, un temps de six mois obligatoires est créé, comportant selon la formule choisie, une session de Journée de défense et de citoyenneté étendue, des formations et préparations spécifiques, et un temps d'activités dans un cadre civil ou militaire, aux conditions de l'actuel service civique.

Cette organisation permettra 2 sessions d'incorporation par an et fournira 200 000 postes de complément par an aux collectivités locales, hôpitaux, aux associations et aux services régaliens de l'État – sécurité publique, justice et armées.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er} Un service national universel mixte et obligatoire de six mois, pouvant être effectué dans les armées ou le service civil, est créé.

Article 2 La charge pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.



Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 mars 2015

Yvon COLLIN : Instaurer un service civique obligatoire de 3 mois, complétant le service civique volontaire actuel

PROPOSITION DE LOI visant à instaurer un service civique obligatoire, PRÉSENTÉE Par M. Yvon COLLIN, Sénateur

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp14-374.html>

<http://www.senat.fr/leg/pp14-374.html>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs, Les événements tragiques de ces derniers mois ont rappelé qu'aujourd'hui, plus que jamais, il est nécessaire de renforcer la cohésion nationale en France. Le service civique, créé par la loi du 10 mars 2010 suite aux événements dans nos banlieues a pour but d'encourager les jeunes à l'engagement citoyen.

Les premiers résultats sont encourageants comme le souligne le rapport de la Cour des comptes, même s'ils doivent encore être consolidés.

Des résultats encourageants pour les jeunes tout d'abord : les anciens volontaires ressortent satisfaits de leurs expériences et presque tous recommanderaient à d'autres jeunes d'effectuer un service civique. En outre, la quasi-totalité d'entre eux jugent que ce service leur a permis de faire quelque chose d'utile socialement, et bénéfique d'un point de vue de l'insertion professionnelle.

Des résultats intéressants pour le vivre-ensemble, ensuite : le service civique permet de favoriser la mixité sociale - même si une grande marge de manœuvre existe - et il permet d'apporter une valeur ajoutée d'intérêt général aux activités des organismes d'accueil.

Toutefois, pour donner toute sa portée à ce dispositif et renforcer les liens entre les citoyens français, il apparaît nécessaire de rendre ce service civique obligatoire, pour une période de trois mois. Tel est l'objectif de cette proposition de loi.

L'article 1^{er} met en place le dispositif du service civique obligatoire, pour tous les jeunes nés en 2002 et après. Ce dernier devra être effectué par tous les citoyens français, hommes et femmes, entre leur dix-huitième et vingt-sixième anniversaire. Afin de ne pas trop impacter le déroulement de leurs études ou de leur insertion professionnelle, il pourra être effectué en deux fois, pour une durée ne pouvant être inférieure à un mois. En outre, des reports pour raisons médicales, professionnelles ou de poursuites des études sont également prévus.

Dans l'attribution de son stage par l'agence du service civique, le jeune pourra indiquer ses préférences en matière de thèmes ou de localisations géographiques.

Par ailleurs, le jeune bénéficiera des mêmes droits et avantages que les volontaires actuels du service civique, en termes de rémunération, de prise en charge de leurs frais, de couverture sociale, de reconnaissance du service dans leurs parcours. Ils seront également soumis aux mêmes devoirs.

Enfin, l'article 1^{er} prévoit une sanction en cas de non réalisation totale ou partielle de cet engagement. La sanction prévue lorsque le service militaire était encore obligatoire, et celle pour non réalisation de la journée d'appel et de préparation de la défense est ici inapplicable. En effet, ces dernières empêchent le jeune de s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Ainsi, ce dernier ne pourra pas s'inscrire à des examens universitaires ni même au baccalauréat. Il ne pourra pas non plus passer son permis de conduire, alors même que cela pourrait lui être très utile dans les missions qui seraient les siennes lors de son service civique. C'est pourquoi, il est proposé de recourir, d'une part, à une amende par mois non-réalisé, d'un montant équivalent à l'indemnisation mensuelle reçue par un jeune effectuant son service civique, et d'autre part, d'empêcher toute titularisation à un poste de la fonction publique.

Le service civique obligatoire n'a pas vocation à remplacer le service existant, mais vient le compléter. C'est pourquoi, l'article 2 introduit la distinction entre le service civique volontaire, qui est le dispositif actuel et le service civique obligatoire.

L'article 3 vise à réduire la durée du service civique volontaire, afin que le cumul des deux services civiques ne dépasse pas la durée maximale du service civique actuelle.

L'article 4 propose de financer le coût engendré par ces mesures par une augmentation des taxes sur le gazole.

Enfin, l'article 5 fixe l'entrée en vigueur de la proposition de loi au 1^{er} janvier 2020, permettant ainsi à tous les acteurs du service civique de préparer ce service civique obligatoire.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er} : Au début du titre I^{er} bis du livre I^{er} du code du service national, sont insérés des articles L. 120-1 A à L. 120-1 N ainsi rédigés :

« Art. L. 120-1A. - Le service civique obligatoire et volontaire a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Il offre l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

Les missions d'intérêt général susceptibles d'être accomplies dans le cadre d'un service civique revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.

« Art. L. 120-1B. - Il est institué un service civique obligatoire. Il comprend des obligations d'activité dont la durée totale est de trois mois. Il peut être effectué de manière fractionnée, pour des périodes ne pouvant être inférieures à un mois.

« Art. L. 120-1C. - Tous les citoyens français doivent le service civique obligatoire. Il doit être effectué entre le dix-huitième et vingt-sixième anniversaire. Les étrangers sans nationalité et ceux qui bénéficient du droit d'asile sont également assujettis au service civique obligatoire.

Toutefois, ne sont pas soumis à l'obligation de réaliser ce service civique :

1° les Français résidant habituellement hors de France âgés de moins de vingt-cinq ans, sauf s'ils viennent faire leurs études ou travailler en France pour une période supérieure à un an ;

2° les personnes atteintes d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap déclarées par la commission régionale prévue à l'article L. 119-8 définitivement inaptes à le réaliser.

« Art. L. 120-1D. - Lorsqu'un Français assujetti aux obligations du service civique obligatoire a simultanément la nationalité d'un autre État et qu'il réside habituellement sur le territoire français, il accomplit ces obligations sous le régime du présent code.

« Art. L. 120-1E. - Les jeunes gens peuvent être appelés à accomplir leurs obligations du service civique obligatoire actif à partir de l'âge de dix-huit ans.

Ils ont le droit :

1° soit de demander à être appelés au service actif dès le 1^{er} octobre de l'année au cours de laquelle ils atteignent l'âge de dix-huit ans, sauf, tant qu'ils ne sont pas majeurs, opposition de leur représentant légal manifestée dans les conditions de délai fixées par décret ;

2° soit de reporter la date de leur incorporation jusqu'à l'âge de vingt-deux ans ou, sur leur demande, au plus tard, jusqu'au 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent cet âge. Ils peuvent renoncer avant terme au bénéfice de ce report.

Ils présentent leur demande sous leur seule signature. Toutefois, la satisfaction des demandes de jeunes gens désireux de devancer l'appel, et qui ne possèdent pas à la date de leur demande l'aptitude physique requise, peut être différée.

« Art. L. 120-1F. - Un report supplémentaire d'une durée maximale de quatre années scolaires ou universitaires est accordé, sur leur demande, aux jeunes gens qui justifient annuellement de la poursuite d'études ou de formation professionnelle dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État.

Ces demandes de report doivent être déposées par les intéressés à la commission régionale prévue à l'article L. 119-8 dont ils relèvent, avant le 1^{er} octobre de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de vingt-deux ans.

« Art. L. 120-1G. - Les jeunes gens titulaires d'un contrat de travail de droit privé à durée indéterminée, obtenu au moins trois mois avant la date d'expiration du report d'incorporation qu'ils détiennent, peuvent demander à bénéficier d'un report d'incorporation d'une durée de deux ans pouvant être prolongée. Ce report cesse dès qu'il est mis fin au contrat de travail en cours.

Les jeunes gens titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée de droit privé d'une durée au moins égale à six mois, conclu au moins trois mois avant la date d'expiration du report d'incorporation qu'ils détiennent peuvent demander à bénéficier d'un report d'incorporation jusqu'au terme du contrat de travail en cours, dans la limite de deux ans.

Les reports mentionnés au présent article sont accordés si l'incorporation immédiate du demandeur a pour conséquence de compromettre son insertion professionnelle ou la réalisation d'une première expérience professionnelle.

Le report est accordé par la commission régionale prévue à l'article L. 119-8.

Les modalités d'application de cet article sont fixées par décrets en Conseil d'État.

« Art. L. 120-1H. - Peuvent également bénéficier du report supplémentaire d'un an les jeunes gens se trouvant momentanément dans une situation familiale ou sociale grave qui, toutefois, ne justifie pas une dispense du service national.

L'appréciation du bien-fondé de l'octroi de ce report relève de la commission régionale prévue à l'article L. 119-8.

« Art. L. 120-1I. - Sont considérés comme ayant satisfait à leurs obligations de service actif, les jeunes gens qui ont accompli, en vertu d'un engagement volontaire, une durée de service au moins égale à la durée légale de ce service actif.

« Art. L. 120-1J. - Il est institué dans chaque région une commission chargée d'examiner les demandes de report et d'exemption. La composition de cette commission est déterminée par décret en Conseil d'État.

« Art. L. 120-1K. - Le service civique obligatoire s'effectue dans les mêmes conditions que le service civique volontaire régies par les articles L. 120-1 à L. 120-36. La personne effectuant son service civique obligatoire bénéficie des mêmes droits et est soumise aux mêmes devoirs que ceux effectuant un service civique volontaire.

« Art. L. 120-1L. - L'agence du service civique indique à la personne assujettie à l'obligation de service civique obligatoire le stage qu'elle doit effectuer, sur la base de préférences thématiques ou géographiques qu'elle a indiquées.

Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application du présent article.

« Art. L. 120-1M. - I. Nul ne peut être titularisé dans la fonction publique s'il n'a effectué son service civique obligatoire, sauf cas de force majeure.

II. - La non-réalisation partielle ou totale du service civique obligatoire est punie d'une amende de 600 euros par mois non effectué, sauf cas de force majeure.

« Art. L. 120-1N. - Les articles L. 120-1C à L. 120-1M s'appliquent à tous les Français nés après le 31 décembre 2001 et ceux rattachés aux mêmes années de recensement.

II. - Le I de l'article L. 120-1 du même code est abrogé.

Article 2 : Dans les articles L. 120-1 à L. 120-36 du même code, à chaque occurrence, après les mots « service civique », il est ajouté le mot « volontaire ».

Article 3 : L'article L. 120-1 du code du service national est ainsi modifié :

1° Au troisième alinéa, les mots « d'une durée continue de six à douze mois » sont remplacés par les mots « d'une durée continue de trois à neuf mois ».

2° Au cinquième alinéa, les mots « de six à vingt-quatre mois » sont remplacés par les mots « de trois à vingt-et-un mois ».

Article 4 : Les éventuelles conséquences financières pour l'État et les organismes de sécurité sociale sont compensées, à due concurrence par une augmentation du tarif de la taxe intérieure de consommation frappant les produits mentionnés sous l'indice d'identification 22 *bis* du tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes.

Article 5 : La présente proposition de loi entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020.



Enregistré à la Présidence du Sénat le 9 mars 2015

Sophie JOISSAINS (UDI) : instaurer un service civique obligatoire et universel,

PROPOSITION DE LOI *visant à instaurer un service civique obligatoire et universel*, PRÉSENTÉE Par Mme Sophie JOISSAINS, Sénateur

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl14-330.html>

<http://www.senat.fr/leg/ppl14-330.html>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La France a besoin d'être rassemblée autour des valeurs républicaines fondatrices. Cette évidence est aujourd'hui douloureuse...

La conscience des fractures, qui s'accroissent et fragilisent l'unité nationale, n'est pas nouvelle.

Depuis longtemps déjà des mesures principalement sociales ont tenté de venir au secours de cette situation, sans y parvenir.

Il y a quelques années, lors de l'instauration du service civique volontaire, je défendais déjà l'idée d'une mesure républicaine qui, à l'instar d'un « rite de passage » concerne chaque citoyen. Sans nostalgie inutile, il est juste de dire que la seule institution qui ait jusqu'alors pu remplir ce rôle a été la conscription.

Le rôle républicain du service militaire et son apport à la construction de la nation par le brassage et le rapprochement des citoyens étaient majeurs. Il introduisait une coupure, une parenthèse dans la vie de chacun, qui lui permettait de côtoyer et de construire des liens avec des personnes qui, en toute vraisemblance, seraient restées hors de son champ de vie quotidien.

Il permettait à de nombreux conscrits de ne pas rester sur le bord du chemin : rattrapage des faiblesses scolaires, formation complémentaire, amélioration sanitaire ou début d'intégration professionnelle.

Enfin, il apportait à la France l'évaluation sans équivalent d'une génération entière, qu'il s'agisse du bilan des compétences ou du bilan sanitaire.

Le service civique volontaire est un succès. Un grand nombre de jeunes gens ont ainsi été mis en mesure de réorienter leur vie et de trouver foi en la cohésion républicaine.

Aujourd'hui, servir son pays, ce peut être s'engager dans ses forces de protection civiles ou militaires, mais aussi se former dans l'apprentissage des soins aux personnes ou dans la protection de la nature et de l'environnement, un apprentissage permettant à notre pays de rayonner et d'être précurseur au sein de l'Europe et de la communauté internationale.

Le service civique a été considéré comme une mesure essentiellement sociale. C'est faire une grave erreur. Le service civique est une mise en pratique de nos valeurs concernant chaque citoyen sans qu'aucune autre considération que la citoyenneté ne puisse entrer en considération.

La société française est diverse, en termes tant sociaux qu'ethniques, religieux ou culturels. Si l'on désire qu'une richesse se dégage de notre société, et de l'ensemble de ces paramètres, c'est par la rencontre, la mise en situation de fraternité, que cela pourra se faire.

Le service civique est une pétition d'identité et un facteur d'unité.

Si la conscription n'avait pas existé ce discours pourrait paraître utopique...

Le service civique volontaire, bien qu'étant une mesure importante, ne peut avoir l'ambition d'être la porte d'entrée de la République car celle-ci doit être commune à tous.

C'est toute une jeunesse qui assiste en aveugle au millefeuille de mesures qui fleurissent et se surajoutent au gré des angoisses légitimes du législateur.

Nous avons besoin d'une mesure phare, qui soit l'athanor républicain du XXI^e siècle, qui n'appartienne à aucune famille politique, mais à la grande famille républicaine.

L'appel pour un service civique obligatoire et universel, lancé par Max ARMANET, a été signé par 470 parlementaires de tous bords, et par des personnalités aussi diverses que l'abbé Pierre, Valérie PÉCRESSÉ ou Bernard KOUCHNER.

Bien sûr, le financement constitue l'obstacle majeur. Il nous faut étudier les possibilités de reventilation des crédits et évaluer le coût des mesures obsolètes, qui sont nombreuses.

L'Europe doit se construire avec l'objectif d'une cohésion sociale et républicaine forte, autour des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

La France a besoin d'un renouveau, d'une adhésion profonde à ce qui est, demeure et doit perdurer : la patrie des droits de l'homme.

En conséquence, je vous demande de voter cette proposition de loi.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} janvier 2020, le service civique régi par le titre I^{er} bis du code du service national est universel et obligatoire.

Toute personne de nationalité française est tenue d'accomplir une mission de service civique avant l'âge de 25 ans.

Article 2 ; Le Gouvernement remet avant le 1^{er} janvier 2018 un rapport précisant les formations, les équivalences d'acquis et les modalités d'exécution dudit service.

Article 3 : Les conséquences financières résultant pour l'État et les organismes de sécurité sociale de la présente loi sont compensées, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.



Assemblée nationale – 11 juin 2015

Service civique de défense – Proposition de loi rejetée en première lecture

Proposition de loi de M. Yves FROMION et plusieurs de ses collègues visant à expérimenter un service civique de défense, n° 2732, déposée le 15 avril 2015

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/experimentation_service_civique_defense.asp

Rapport n° 2831 déposé le 2 juin 2015 (mis en ligne le 8 juin 2015 à 16 heures 50) par M. Yves Fromion

Discussion en séance publique 1^{ère} séance du jeudi 11 juin 2015

Proposition de loi visant à expérimenter un service civique de défense, rejetée en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le 11 juin 2015, TA n° 529

RETOUR D'UN SERVICE MILITAIRE ?

Enquêtes et sondages

Enquête LCP - 80 parlementaires favorables au rétablissement du service militaire obligatoire

<http://www.lcp.fr/actualites/politique/177370--enquete-lcp-80-parlementaires-favorables-au-retablissement-du-service-militaire-obligatoire>

Les souverainistes de droite comme de gauche y sont favorables. Les spécialistes des questions de Défense évoquent une "fausse bonne idée".

Faut-il rétablir le service militaire obligatoire en France, dix-huit ans après sa suspension par Jacques Chirac, en 1997 ? Oui, affirment bon nombre d'élus, qui y voient une façon d'insuffler de la citoyenneté au sein d'une jeunesse parfois dépourvue de repères.

En janvier, après les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher, des personnalités de droite comme Xavier Bertrand ou François Baroin avaient déjà demandé le retour du service militaire obligatoire.

Au lendemain des attentats du 13 novembre en Ile-de-France, plusieurs parlementaires ont cosigné une pétition [pour le rétablissement d'un service civique mixte obligatoire](#), à l'initiative de la députée Marie-Françoise Bechtel (République moderne).

François Hollande a, lui, souhaité [renforcer "l'universalité du service civique"](#) et initier en métropole le SMV, service militaire volontaire, déjà développé en Outre-mer.

LCP a demandé aux députés et sénateurs leur position sur un éventuel rétablissement du service national obligatoire. 120 parlementaires, issus de tous les groupes, nous ont répondu.

Les résultats de notre enquête donnent des positions diverses, au sein même des groupes politiques, ce qui montre qu'il n'y a pas de consensus qui se dégage sur cette question.

En tout, ils sont 80 à se prononcer "pour" un rétablissement du service militaire obligatoire, avec des nuances. Certains nous précisent la durée (en général de trois à six mois), d'autres se prononcent pour un rétablissement "temporaire", beaucoup lui préfèrent le service civique obligatoire ou facultatif.

65% des Républicains interrogés favorables au service militaire

Parmi les 67 parlementaires Les Républicains qui ont répondu à notre enquête, 65% d'entre eux sont favorables au rétablissement du service militaire. 35% se disent opposés à cette idée.

Fillonistes et Juppéistes opposés, les proches de Le Maire divisés

Fidèles à celui qui était le Premier ministre de Jacques Chirac en 1996, les députés proches d'Alain Juppé sont opposés à cette idée. Le député Hervé Gaymard, en charge du programme présidentiel du maire de Bordeaux explique : *"Il faut se départir d'une nostalgie rétrospective"*. Colonel de réserve, le député de Haute-Savoie estime que ce rétablissement n'est *"pas finançable"*. Il se prononce pour *"un service civique amplifié"*. Opposition également pour Dominique Bussereau, député LR de Charente-Maritime et Benoist Apparu, député LR de la Marne, tous deux proches d'Alain Juppé.

Chez les Fillonistes, l'ancien président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer n'est pas favorable à ce rétablissement, tout comme Jean-François Lamour, député membre de la Commission de la Défense et Pierre Lellouche, membre de la commission des Affaires étrangères.

Parmi les soutiens de Bruno Le Maire, pas de position unanime. La députée Laure de la Raudière est *"pour"* le rétablissement du service militaire obligatoire et a même imaginé une structure de financement *"publique/privée"* pour prendre en charge le coût de la conscription. Le député de l'Ain Damien Abad y est également favorable.

Au contraire le *"Monsieur Finances"* de Bruno Le Maire, le député Olivier Carré et Thierry Solère y sont défavorables.

Guaino, Le Pen et Dupont-Aignan favorables au service militaire

L'ancien conseiller de Nicolas Sarkozy Henri Guaino est *"pour"* ce rétablissement, tout comme le président du parti Debout la France Nicolas Dupont-Aignan et la députée du FN Marion Maréchal Le Pen.

Les écologistes contre, l'UDI divisée

Sans surprise, les cinq élus écologistes qui nous ont répondu sont tous défavorables au rétablissement du service national. Parmi eux, la coprésidente du groupe à l'Assemblée, Barbara Pompili, ou encore Paul Molac membre de la Commission de la Défense. La députée EELV de Brigitte Allain se prononce *"pour"* un service civique obligatoire.

A l'UDI, treize parlementaires nous ont répondu. Parmi eux, huit sont d'accord avec cette proposition, cinq y sont opposés à l'instar des sénateurs Chantal Jouanno et Jean-Marie Bockel ou de l'ancien ministre Maurice Leroy.

Le groupe PS interdit de réponse

Sur les 33 membres des groupes socialistes (Sénat et Assemblée nationale) qui nous ont répondu, 20 se disent favorables au retour du service militaire obligatoire, contre 13. Parmi eux, certains ont déjà cosigné la pétition de Marie-François Bechtel. **Mais selon nos informations, le groupe socialiste a donné consigne à ses troupes de ne pas répondre à notre enquête.** *"C'est la coutume quand il n'y a pas de position officielle au sein du groupe"* décrypte un collaborateur de l'Assemblée nationale. Le sujet n'est pas à l'ordre du jour de l'exécutif et le groupe PS est divisé sur le sujet.

Vice-président de la Commission de la Défense, le député PS Nicolas Bays est lui favorable à cette idée qu'il souhaite rebaptiser *"service républicain"*. La sénatrice de l'aile gauche du PS, Marie-Noëlle Lienemann y est également favorable en ajoutant un volet civique obligatoire. En revanche le député spécialiste des questions de Défense au PS, Eduardo Rihaan-Cypel n'y est pas favorable.

Service civique obligatoire

Ils sont plusieurs, dans tous les groupes, à proposer une nouvelle forme de service national, obligatoire mais orienté vers les associations ou la vie civile et non pas militaire. Parmi eux Olivier Falorni, RRDP, Jean Lassalle, député non inscrit, Patrick Hetzel chez LR ou encore Anne-Yvonne Le Dain, au PS.

Parmi les propositions originales, celle de Daniel Boisserie, député PS de Haute-Vienne qui propose le rétablissement du service national seulement pour les *"non-actifs"* ou celle de Julien Aubert qui inclurait ce moment civique pendant le cursus scolaire.

Voir les résultats : http://www.lcp.fr/IMG/pdf/Service_militaire-Liste.pdf

En Allemagne... pour faire face à l'afflux de réfugiés

4 nov. 2015, 13:48 - Michael Dalder Source: Reuters

Allemagne : les jeunes bientôt soumis à un service militaire obligatoire pour gérer les migrants ?

<https://francais.rt.com/international/9701-allemaigne-service-militaire-migrants-cdu>

Pendant que le pays fait face à un afflux de réfugiés sans précédent, dont la gestion divise la sphère politique, le parti au pouvoir prône un service militaire obligatoire, spécialement dédié au traitement des demandeurs d'asile.

L'appel provient de deux politiciens du CDU, le parti de la chancelière Angela Merkel, et fait écho à la problématique criante de la gestion des demandeurs d'asile, qui arrivent massivement dans le pays. Le porte-parole du parti et membre du Parlement, Eckhardt Rehberg, a donné son avis sur la conscription militaire en ces termes : *«Il faut que l'on en fasse une obligation pour les jeunes. Sinon nous n'arriverons pas à gérer l'afflux de réfugiés ni leur intégration»*.

Lorenz Caffier, membre du CDU et ministre de l'Intérieur du *land* de Mecklembourg-Poméranie occidentale, a renchéri : *«Il s'agit d'une mesure de pure urgence au vu du désastre humanitaire imminent avec les réfugiés»*.

Le service militaire obligatoire pour les hommes allemands a été suspendu en 2011, sous réserve d'être réintroduit en cas d'urgence. Alors que le gouvernement dit s'attendre à une arrivée record de 800 000 demandeurs d'asile sur son territoire pour l'année 2015, les autorités, débordées, font face à une situation de crise humanitaire.

Face aux difficultés, quelques 6 000 soldats allemands sont actuellement réquisitionnés afin de prendre en charge l'accueil des réfugiés, ce qui représente plus du double de ceux en mission à l'étranger. Dans un communiqué de presse, Ursula von der Leyden, ministre de la Défense, a expliqué que *«l'aide aux réfugiés devient une importante tâche supplémentaire des soldats»* nationaux. Initialement prévue comme une solution *«à court terme et à la demande»*, la ministre a indiqué que la mise à contribution de l'armée pour cette problématique allait être inscrite dans la durée.

A partir de la mi-novembre, des formations spécifiquement destinées à l'accueil des réfugiés seront proposées aux cadres de l'armée nationale allemande.